

Europe

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL

FIXANT LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POUR LA PÉRIODE 2014-2020

COM (2011) 398 [INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 29 JUIN 2011]

Aperçu

Document	proposition de règlement; texte destiné à un processus législatif
Domaine	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 312

Contexte

L'actuel cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013, approuvé en mai 2006, est inscrit dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

Soucieuse de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Traité, la Commission a présenté le 3 mars 2010 une proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013 et une proposition de nouvel accord interinstitutionnel sur la coopération en matière budgétaire.

La proposition s'inscrit plus largement dans le cadre d'une réforme du budget de l'UE lancée en octobre 2010 et a un caractère innovant, notamment en ce qui concerne les ressources propres.

De quoi s'agit-il ? ¹

Le cadre financier pluriannuel définit des montants maxima pour chaque grande catégorie de dépenses (voir article 312 TFUE) au cours d'une période donnée, en l'occurrence 2014-2020.

Le budget de l'UE finance ainsi des actions et des projets dans les domaines où les États membres sont tous convenus d'agir au niveau de l'Union.

¹ Source: site de la Commission européenne, «Programmation financière et budget»;
➤ http://ec.europa.eu/budget/explained/budg_system/fin_fw0713/fin_fw0713_fr.cfm#content_struct

Pour rappel, l'UE dispose de trois types de ressources propres, auxquelles s'ajoutent diverses recettes:

- les ressources propres traditionnelles (cotisations «sucre», droits agricoles, droits de douane);
- la ressource fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- la ressource fondée sur le revenu national brut (RNB).

À cet égard, la Commission européenne propose essentiellement:

- d'introduire deux nouvelles ressources propres, à savoir une taxe sur les transactions financières et une TVA modernisée;
- de rendre le système de contributions des États membres plus simple et plus transparent, en supprimant la ressource TVA à partir de 2014;
- de réformer les mécanismes de compensation existants (ex. la correction britannique), en les remplaçant par un système de montants forfaitaires liés à la prospérité des États membres.

Par de nouvelles dispositions pour le cadre financier pluriannuel, la Commission européenne vise notamment à:

- apporter une certaine *flexibilité* pour permettre une répartition efficace des ressources et une réaction rapide de l'Union en cas de circonstances imprévues, tout en respectant le plafond des ressources propres (voir article 3);
- introduire des dispositions spécifiques en matière de *garanties*;
- assurer le financement de projets à grande échelle, tels les programmes européens de navigation par satellite EGNOS et Galileo. Un montant maximal de 7 milliards d'euros au prix de 2011 est prévu à cet effet (voir article 14).

Documents liés

- Document COM (2011) 403 du 29 juin 2011 «Projet d'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière»:
➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0403:FIN:FR:PDF>
- Document COM (2011) 500 du 29 juin 2011 «Un budget pour la stratégie Europe 2020» (que la présente proposition COM (2011) 398 traduit en termes juridiques):
➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0500:FIN:FR:PDF>

Voir aussi les documents de travail ci-après (en Anglais) de la communication COM (2011) 500:

- SEC (2011) 867 «The added value of the EU budget»
➤ http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/fin_fw1420/working_paper_added_value_EU_budget_SEC-867_en.pdf
- SEC (2011) 868 «A Budget for Europe 2020: the current system of funding, the challenges ahead, the results of stakeholders consultation and different options on the main horizontal and sectoral issues»
➤ http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/fin_fw1420/SEC-868_en.pdf

En savoir plus

Vous pouvez consulter la proposition COM (2011) 398 via le lien ci-dessous (Ctrl + cliquer sur le lien):

- <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0398:FIN:FR:PDF>

Descripteurs Eurovoc: budget général CE, gestion financière, procédure budgétaire, exécution du budget

* *

*

Rédaction: Laurent Pottier